



Centre Socioculturel
du Langensand

2, rue de l'Eglise St Joseph
67500 Haguenau
Tel : 03.88.73.49.04 Fax : 03.88.73.45.22
Courriel : accueil@csc-langensand.com
www.csc-langensand.com

NOM :

Prénom :

Carte de membre N° :

DOSSIER D'INSCRIPTION

Centre Socioculturel du Langensand

Accueil du soir (Périscolaire) Accompagnement à la scolarité (CLAS) Centre de Loisirs (Mercredis et Vacances)

- La cotisation annuelle est de 2€/enfant ou 15€/famille (selon votre participation aux activités destinées aux adultes)
- Le tarif du Périscolaire et de l'accompagnement à la scolarité (CLAS) est de 3€/mois et par enfant.
- La tarification des mercredis et des vacances est basée sur le Quotient Familial calculé par la CAF en fonction de votre revenu et du nombre de parts (voir tableau ci-dessous)

<u>Tarif Centre de Loisirs</u>	<u>Quotient Familial (QF)</u>	<u>Mercredis 14h à 18h Tarif/Mois</u>	<u>Vacances scolaires Tarif/Semaine</u>
Tarif 1	QF inférieur ou égal à 400 €	4 €	8 €
Tarif 2	QF compris entre 401 et 700 €	6 €	12 €
Tarif 3	QF compris entre 701 et 999 €	8 €	16 €
Tarif 4	QF supérieur à 1000 €	13 €	25 €

Documents à fournir pour toute inscription (même en cas de renouvellement) :

Cadre réservé à l'administration

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Copie des vaccinations du carnet de santé | <input type="checkbox"/> attestation d'assurance civile ou scolaire |
| <input type="checkbox"/> Notification de paiement de la CAF (au cours de la période) | <input type="checkbox"/> tarif 1 <input type="checkbox"/> tarif 2 <input type="checkbox"/> tarif 3 <input type="checkbox"/> tarif 4 |
| <input type="checkbox"/> Carte de membre enfant 2€ ou <input type="checkbox"/> Carte de membre famille 15€ | <input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> Mer. <input type="checkbox"/> Vacs. |

Dossier reçu le :

AUTORISATION PARENTALE - DEMANDE D'ADHESION – 2017 / 2018

(Valable du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018)

Enfant à inscrire

NOM : Prénom : né le :

A : Sexe : masculin féminin

Etablissement scolaire : Classe (rentrée 2017) : Maternelle MS Maternelle GS CP

CE1 CE2 CM1 CM2 6^{ème} 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème} 2^{nde} 1^{ère} Term Autre :

est autorisé(e) à participer aux accueils, activités, sorties et séjours proposés par le CSC du Langensand

est autorisé(e) à rentrer seul après les activités (à partir de 6 ans). Les moins de 6 ans doivent être cherchés par une personne majeure impérativement)

Responsables légaux : père mère les 2 parents tuteur

Le Père :

NOM : Prénom : né le :

A : Numéro de téléphone :

Adresse :

Acceptez-vous de recevoir des informations du CSC par SMS ou mail ? oui non

Email :

Profession : Employeur :

La Mère :

NOM : Prénom : née le :

A : Numéro de téléphone :

Adresse :

Acceptez-vous de recevoir des informations du CSC par SMS ou mail? oui non

Email :

Profession : Employeur :

Situation familiale : Mariés Divorcés Séparés Pacsés Célibataire Vie maritale Veuf- Veuve

Nombre d'enfants à charge :

Numéro d'allocataire : Numéro de sécurité sociale :

Je soussigné(e)

- autorise le CSC du Langensand à utiliser l'image et la voix de mon enfant dans le cadre des activités, de reportages, articles de presse oui non

- autorise le CSC du Langensand à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'intervention chirurgicale pour mon enfant et certifie l'exactitude des renseignements donnés oui non

- autorise le CSC du Langensand à confier mon enfant en mon absence **ou en cas d'urgence**, oui non, à :

• Madame, Monsieur Numéro de téléphone :

• Madame, Monsieur Numéro de téléphone :

• Madame, Monsieur Numéro de téléphone :

1 – VACCINATIONS

Vaccins	Nom du vaccin	Date	Vaccins	Nom du vaccin	Date
BCG		ROR	
DT POLIO		HEPATITE B	
MENINGITE		GRIPPE	
AUTRE :		AUTRE :	

Fournir OBLIGATOIREMENT une copie des pages correspondantes du carnet de santé ou un certificat de vaccinations. Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication. ATTENTION : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** ? oui non **Si oui**, joindre une **ordonnance** récente et les médicaments correspondants (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. Les animateurs ne sont pas autorisés à administrer les médicaments.

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ? (cocher les cases)

- | | | | |
|--------------------------------|---|------------|---|
| Rubéole | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Varicelle | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Angine | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Coqueluche | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Otite | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Rougeole | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Rhumatismes articulaires aigus | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | Scarlatine | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non |
| Oreillons | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | | |

Allergies :

- Médicamenteuses oui non. Si oui, à quel médicament ?
- Alimentaires oui non. Si oui à quel aliment ?
- Autres oui non. Si oui à quoi ?
- Asthme oui non.

Quelle est la conduite à tenir ?

.....

Indiquez ci-après les éventuelles difficultés que peut rencontrer votre enfant, les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) et les précautions à prendre.

.....

.....

3 – NOM ET TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT :

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... Précisez

.....

Extrait du Règlement Intérieur Accueil de loisirs / Péri-scolaire 4-14 ans

Les participants aux activités devront suivre les directives de l'équipe d'encadrement en ce qui concerne les règles d'hygiène et de sécurité. L'inscription aux activités vaut acceptation de ces modalités et du règlement intérieur.

Les accueils sont un lieu de vie en collectivité basé sur le respect de l'enfant et de ses besoins et soumis à la réglementation de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Ils ne sont pas un lieu de garde et de passage, mais un lieu de loisirs, de découverte, de rencontre qui apporte une valeur éducative.

1) Périodes de fonctionnement :

. Le CSC Langensand vous propose un accueil sur son site

	Temps d'animation sur le temps de midi	Accueil péri-scolaire pour les écoles élémentaires	Accueil péri-scolaire pour les collégiens et lycéens	Mercredis	Vacances
Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	12h45 – 13h30	15h30 – 18h00	16h00 – 19h00	14h00 – 18h00	9h00 -12h et 14h – 18h Ou 9h00 – 18h00*

Un accueil des parents est prévu les lundis et jeudis de 18h à 18h30 pour toutes les questions concernant la scolarité de l'enfant.

*Le Centre de Loisirs fonctionne pendant les vacances scolaires de 9h à 12h et de 14h à 18h avec possibilité de repas à midi (tiré du sac avec un supplément de 1€ à régler correspondant aux frais d'accueil).

2) Inscriptions : Les inscriptions de tous nos accueils se font au siège de l'association : 2, Rue de l'Eglise Saint Joseph aux heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Elles doivent se faire au minimum une semaine à l'avance sous réserve des places disponibles dans les groupes.**

Vous devez vous adresser au secrétariat pour toute question relative aux inscriptions et règlements, au signalement des absences, pour tout ce qui concerne la vie de l'enfant au centre.

Au vue de la fréquentation en hausse durant les vacances, les critères de priorités pour l'accueil de loisirs sont les suivants :

1) Familles domiciliées sur le quartier St Joseph avec dossier complet et remis à temps 2) Accueils réguliers inscrits durant l'année avec dossier complet et remis à temps

POUR INFORMATION

- une demande d'aide individuelle peut être soumise au Conseil Départemental. Cette demande est à formuler avec le concours d'un assistant social.
- La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) accorde une aide pour la garde des enfants de moins de 6 ans.
- Si l'enfant est âgé de moins de 7 ans, les dépenses supportées pour sa garde à l'extérieur du domicile ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec les services compétents

3) Organisation pratique : Arrivée et départ : Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et cherchés par un parent ou une personne autorisée majeure dans les locaux de la structure. L'enfant doit s'inscrire auprès de l'animateur référent. Les enfants de moins de 6 ans sont cherchés par un parent ou une personne autorisée majeure. Le départ de l'enfant doit être signalé à l'animateur référent.

Affaires personnelles : Si l'enfant apporte des affaires personnelles (jeux, jouets...), il en est responsable. Le CSC du Langensand décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. Les jeux électroniques sont interdits.

Alimentation : Goûters : les goûters sont à fournir par les parents. La boisson (eau) est fournie par le CSC du Langensand pour l'ensemble de la journée. **Repas de midi sur place :** possibilité de prendre sur place, le repas fourni par les parents. Lors de sorties le repas et la boisson seront tirés du sac et sont fournis par les parents.

Maladies de l'enfant : Il est rappelé qu'un enfant malade ne pourra pas être accueilli. Les parents sont tenus de prévenir sans délai la structure.

Accident de l'enfant : Les parents seront prévenus de tout incident (chutes, blessures, ...) survenu au centre. Toutes les dispositions seront prises par l'équipe d'animateurs, en cas de problème pendant la présence de l'enfant.

Comportement de l'enfant : Des cas d'exclusion peuvent être envisagés lorsque l'enfant est dangereux pour lui-même et/ou pour autrui, - l'enfant est agressif et/ou violent. Si un de ces cas devait se produire, les familles seraient averties par le responsable pour décider d'un commun accord de la suite à donner.

4) Aspects pédagogiques : L'équipe pédagogique élabore annuellement le projet pédagogique ainsi que le projet d'activités. Ce projet pédagogique reprenant les objectifs et l'organisation pédagogique est disponible auprès du responsable des Accueils.

5) Equipe d'encadrement : La prise en charge des enfants est assurée par une équipe d'animateurs qualifiés qui répond aux exigences légales.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

- certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage avec mon enfant à le respecter.
- déclare exacts les renseignements portés sur ces fiches et m'engage à signaler tout changement (situation professionnelle, familiale...) au CSC du Langensand.

DateSignature